



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des indemnités de déplacement des infirmiers libéraux

Question écrite n° 44451

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'indispensable revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) des infirmiers diplômés d'État libéraux. En effet, celles-ci sont inchangées depuis plus de 10 ans et ne leur permettent plus de faire face à leurs charges de fonctionnement quotidiennes : véhicule, frais d'entretien, d'assurance et de carburant qui ne cessent d'augmenter... Or les infirmiers libéraux sont des acteurs essentiels de la santé publique, au plus près du terrain, notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux. Si l'on veut qu'ils puissent continuer à se mobiliser au service de la population, il faut de façon urgente leur donner les moyens financiers de se déplacer. C'est une question de reconnaissance de leur dévouement mais également un enjeu d'attractivité de leur profession. C'est pourquoi elle lui demande ce qu'il compte faire pour revaloriser les indemnités de déplacement des infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44451

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1135

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)